



# **SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

**TERRITOIRE de Serves Erôme Gervans**

**Année 2019**


**Rapport d'activité**

## SOMMAIRE

<b>1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE SERVES EROME GERVANS.....</b>	<b>4</b>
1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE .....	4
1.2 Gestion du réseau .....	4
1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS .....	4
<b>2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019 .....</b>	<b>5</b>
2.1 ORIGINE DE L'EAU.....	5
2.2 VENTE D'EAU.....	5
2.3 RENDEMENT DU RESEAU.....	5
2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE .....	6
<b>3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES.....</b>	<b>6</b>
3.1 SECURITE PUBLIQUE .....	6
3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE .....	6
3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION.....	6
3.4 CONTROLE CONFORMITE appareils de levage .....	6
<b>4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019.....</b>	<b>7</b>
4.1 TRAVAUX Dans le cadre de l'exploitation.....	7
4.2 TRAVAUX réalisé par le SID.....	7
<b>5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS.....</b>	<b>7</b>
5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU.....	7
5.1.1 Tarification Agence de l'eau.....	7
5.1.2 Tarification 2019 .....	7
5.2 RELATIONS CLIENTS .....	8
5.2.1 Continuité de service .....	8
5.2.2 Informations des CLIENTS .....	8
<b>6- LES PROJETS DU TERRITOIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>7- DONNEES FINANCIERES .....</b>	<b>9</b>

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège Administratif* : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55



7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE .....	9
7.1.1. Fonctionnement.....	9
7.1.2. Investissements.....	9
7.2 IMPAYES.....	9
7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE .....	9
<b>8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS .....</b>	<b>10</b>
<b>9- MISE EN PLACE D’UN SITE WEB.....</b>	<b>11</b>

# 1- PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE DE SERVES EROME GERVANS

## 1.1 PERIMETRE DU TERRITOIRE

Communes concernées : Erôme – Gervans – Serves sur Rhône

## 1.2 GESTION DU RESEAU

Le réseau du territoire de Serves Erôme Gervans est géré par la société SAUR contrat de délégation de service public du 01/04/2010 – date de fin de contrat 31/03/2022

## 1.3 DESCRIPTIF SOMMAIRE DES INSTALLATIONS

### Station de pompage de Richardin

Prise d'eau dans le canal de dérivation du Rhône

Equipements :

- Filtre Perrier
- 4 pompes horizontales de 100 m<sup>3</sup>/h à 70 m HMT

Capacité de pompage 400 m<sup>3</sup>/h

Puissance souscrite : 85 Kw

Refoulement vers le réservoir principal

### Réservoir de Principal:

Réservoir de 200 m<sup>3</sup>

Asservissement du fonctionnement de la station pompage au niveau du réservoir via une ligne pilote enterrée

---

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège Administratif* : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

---

Réseau de distribution : 15.29 Km de conduite en fonte Dn 60 à 300 mm

Descriptif détaillé des installations : voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

## 2- STATISTIQUES DE L'ANNEE 2019

### 2.1 ORIGINE DE L'EAU

L'eau distribuée sur le territoire de Serves Erôme Gervans provient uniquement de la prise d'eau dans le Rhône

Ressource	Station de pompage	Volume prélevé (m3)
Nappe du Rhône	Station de pompage de Richardin	183 222

Le volume prélevé est 33 % plus important par rapport à 2018 compte-tenu de la saison relativement sèche.

### 2.2 VENTE D'EAU

Débit souscrit (m3/h)	Surface souscrite (ha)	Volumes consommés (m3)	Volumes facturés (m3)	Nombre de branchements
Non communiqué par la SAUR		139 877	139 877	127

### 2.3 RENDEMENT DU RESEAU

Réseau	Rendement
Serve-Erôme Gervans	76,34 %

---

#### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

*Siège Administratif* : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

---

## 2.4 CONSOMMATION ENERGETIQUE

La consommation totale pour l'année 2019 est de 55 937 Kwh.

Soit une consommation de 0,39 Kwh/m<sup>3</sup> consommés.

## 3- SUIVIS ET CONTROLES SPECIFIQUES

### 3.1 SECURITE PUBLIQUE

Néant

### 3.2 CONTROLE CONFORMITE ELECTRIQUE

Contrôle réglementaire station de Richardin le 4 avril 2019 réalisé par la SAUR dans le cadre du contrat de délégation de service public.

### 3.3 CONTROLE CONFORMITE BALLONS SOUS-PRESSION

Pas de contrôle en 2019.

### 3.4 CONTROLE CONFORMITE APPAREILS DE LEVAGE

Contrôle réglementaire palan et chariot station de Richardin le 4 avril 2019 réalisé par la SAUR dans le cadre du contrat de délégation de service public.

## 4- TRAVAUX DE L'ANNEE 2019

### 4.1 TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'EXPLOITATION

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois.

### 4.2 TRAVAUX REALISE PAR LE SID

SEG Richardin	Sécurisation de la conduite de la prise d'eau sur la traversée du contre canal (demande CNR)
SEG Richardin	Curage prise d'eau

## 5- RELATIONS AVEC LES CLIENTS

### 5.1 PRIX DE VENTE DE L'EAU

#### 5.1.1 TARIFICATION AGENCE DE L'EAU

Pour la saison 2019, la facturation de la redevance agence de l'eau uniformisée au SID fixée par délibération du 21 mars 2019 est de 0,007€/m<sup>3</sup>.

#### 5.1.2 TARIFICATION 2019

Redevances	Base	Part SID
Part fixe		
Surface souscrite	Ha	
Débit souscrit	5 m <sup>3</sup> /h	15.60
Débit souscrit	10 m <sup>3</sup> /h	29.00
Débit souscrit	20 m <sup>3</sup> /h	52.00
Part Variable		
Part au m <sup>3</sup>	0-100 m <sup>3</sup>	0.0104
	101-300 m <sup>3</sup>	
	301-600 m <sup>3</sup>	
	Au-delà	

### SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS

*Siège Administratif* : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

## 5.2 RELATIONS CLIENTS

### 5.2.1 CONTINUITÉ DE SERVICE

Mise en route du service : Date précise non communiquée par le délégataire (en mars 2019)

Problème de ressources :

Néant

Problèmes de capacité de pompage par rapport à la demande :

Néant

Problèmes de fonctionnement d'ouvrages :

Néant

Arrêt des réseaux : date précise non communiquée par le délégataire (octobre 2019)

### 5.2.2 INFORMATIONS DES CLIENTS

Voir rapport annuel du délégataire disponible sur simple demande auprès du Syndicat d'Irrigation Drômois

## 6- LES PROJETS DU TERRITOIRE

Néant



## 7- DONNEES FINANCIERES

Les présentes données financières concernent le SID, les données relatives à l'activité du délégataire sont disponibles dans le rapport annuel de celui-ci.

### 7.1 COMPABILITE ANALYTIQUE

#### 7.1.1. FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 8 006,34 €.

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à 5 072,71 €.

#### 7.1.2. INVESTISSEMENTS

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 5 230,00 €.

Ces dépenses ont financés les travaux listés au chapitre 4.2

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 5 264,70 €.

### 7.2 IMPAYES

Données non transmises par le délégataire.

### 7.3 ENDETTEMENT DU TERRITOIRE

Néant

## 8- URBANISME – SERVITUDE – IMPLANTATION DE BATIMENTS

Le Syndicat d'Irrigation Drômois souhaite attirer l'attention de tous ses membres sur les difficultés rencontrées dans la gestion du développement des constructions sur les communes. Les réseaux d'irrigation sont essentiellement implantés en terrain privé et ont été créés sans l'inscription des servitudes associées au service de la propriété foncière. Les propriétaires se sont engagés à informer leur successeur de la présence de la servitude lors de toute opération de vente. Malheureusement, cette démarche est rarement effectuée. Certains propriétaires ne connaissent pas ou font semblant de ne pas connaître la présence d'une canalisation sous leur terrain. Cette situation a plusieurs conséquences notamment dans les zones urbanisées:

- Risque pour les riverains en cas de rupture de conduite : la pression d'un réseau d'irrigation est comprise entre 10 et 25 bars !
- Difficultés d'intervention pour les équipes du SID pouvant entraîner une rupture de la continuité du service pendant plusieurs jours.
- Dégradations potentielles des équipements du SID en cas de terrassement par le propriétaire ou son prestataire

Nous demandons donc aux communes :

- de bien vouloir signaler la présence des canalisations d'irrigation lors de tout document urbanisme (certificat d'urbanisme – déclaration de travaux – permis de construire – permis de lotir – permis d'aménager etc...). Seule la concertation amont avec les porteurs de projet permettra au SID d'étudier des solutions techniques et économiques permettant de rendre les projets compatibles avec la présence des réseaux d'irrigation
- de ne pas classer constructible les parcelles avec une canalisation d'irrigation sans concertation au préalable avec le SID
- de rappeler à tous les porteurs de projet la nécessité de faire les démarches **obligatoires** de DT : déclaration de projet de travaux (à faire par le Maître d'ouvrage) et DICT : déclaration d'intention de commencement de travaux (à faire par l'entreprise de terrassement) auprès de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) : fichier regroupant les plans des réseaux de tous les gestionnaires y compris le SID. Cette démarche doit être faite également en terrain privé.

Nous souhaitons également attirer l'attention des communes sur les points suivants :

- le SID n'a pas les moyens de régulariser les servitudes liées à ses canalisations
- le SID n'a pas les moyens financiers de prendre seul en charge les déplacements de conduite

---

**SYNDICAT D'IRRIGATION DROMOIS**

*Siège Administratif* : 500 RUE DES PETITS EYNARDS - 26320 ST MARCEL LES VALENCE Tél : 04.75.58.75.55 - Fax : 04.75.58.87.55

---

Nous comptons sur la vigilance de tous et notamment des communes pour éviter les situations que nous avons connues ces dernières années notamment sur les communes d'Etoile sur Rhône – Upie – Montélimar.

## 9- MISE EN PLACE D'UN SITE WEB

Le site d'information du SID a été mis en place au courant de l'année 2019

[www.syndicat-irrigation-dromois.fr](http://www.syndicat-irrigation-dromois.fr)